

L'amiante (Quoi de neuf?) et les gaz d'échappement des moteurs diesel contenu (recyclage coordinateur sécurité)



Public

La formation s'adresse aux coordinateurs sécurité et santé sur chantier temporaires et mobiles de niveaux A ou B

Prérequis

Etre coordinateur sécurité et santé de niveaux A ou B

Objectifs

Un perfectionnement d'une durée d'au moins 5 heures par an ou de 15 heures sur une période de 3 ans constitue une exigence pour la prolongation du certificat de coordinateur (AR du 19/01/2005)

- L'amiante (2023) – quoi de neuf en 2023?, quels sont les changements liés à cette modification en 2023, à quoi faire attention en temps que le coordinateur sécurité santé en phase projet et en phase réalisation ?;
- Les gaz d'échappement des moteurs diesel (2023) – Le saviez-vous ? Il s'agit d'un CMR-PE, mais que faire ? ;

Informations pratiques

> Droit d'inscription

- ✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Certificat - Attestation

Attestation de recyclage

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>).

> Reconnaissance

L'attestation est reconnue dans le cadre des recyclages destinés aux coordinateurs sécurité et santé par le SPF Emploi, travail et concertation sociale